



**Compte-rendu Conseil Municipal**

Pages 2 à 14

**Vie du village**

Pages 14 à 19

**Informations diverses**

Pages 20 à 23

**Informations paroissiales –**

**Urbanisme - Page 23**

**Intercommunalité**

Page 24

**Environnement**

Page 25

**Listes électorales et informations de dernière minute**

Pages 25-26

**Mots croisés**

Page 27

**Comité des Fêtes**

Page 28

**Le Petit Echo de Cremps**

Tél. 05 65 24 74 27

La mairie est ouverte les  
Lundi de 13h à 17h

Mercredi de 9h à 12h

Vendredi de 13h à 16h

**Chers concitoyens,**

Nous voici au milieu de l'année 2016, période de parution du bulletin municipal. Vous y trouverez les comptes rendus des séances du conseil municipal retraçant les actions menées et les informations diverses de notre village.

Les dotations et compensations versées annuellement par l'État révèlent que sur les 3 dernières années la commune a enregistré une diminution des dotations de 3 412 € (-5 114 € de DGF, + 96 € Dotation élu local, + 1 606 € Solidarité rurale « péréquation »). Les recettes, dans leur globalité, sont en baisse, alors que les charges sont en augmentation constante.

Afin d'équilibrer le budget 2016, le Conseil a décidé d'augmenter le taux des taxes locales de 1 %, soit une recette supplémentaire de 1018 €uros (sans compter l'augmentation des bases que la collectivité ne maîtrise pas).

En 2015-2016, le nombre d'enfants scolarisés, dans les différentes écoles maternelles et primaires, est de 35 répartis comme suit : école publique de Lalbenque, 28 enfants ; RPI d'Aujols-Cieurac-Flaujac-Poujols : 2 enfants ; Arcambal : 2 enfants et à l'école Sainte-Thérèse de Lalbenque : 3 enfants. La participation aux frais de fonctionnements des écoles s'élève à 25 500 €. Cette contribution reste importante pour le budget de la commune, mais il est toujours très agréable d'accueillir des familles au sein du village. Les habitants apprécient le cadre de vie en milieu rural ainsi que les services mis à disposition sur notre territoire.

En parallèle, l'entretien de la voirie (renouvellement du revêtement ou divers travaux : enrobés, débroussaillage) doit être maintenu mais les coûts restent importants : 20 456 € sont inscrits pour l'entretien des routes communautaires, sans compter le fauchage et le point à temps. 6700 € sont alloués à la voirie communale.

La ligne budgétaire 2016 ne prévoit pas d'investissements importants. Toutefois quelques travaux sont décidés : L'équipement de la cuisine ; pose d'une grille au puits du Combal ; mise en accessibilité des bâtiments communaux ; sécurisation de la Fontaine au Lac du Fraysse...

Une réflexion sera menée en collaboration avec la Fédération d'Énergies du Lot, sur la limitation dans le temps de l'éclairage public (compétence transférée en 2015 à la FDEL).

La loi NOTRe prévoit des transferts de compétences : collecte et traitement des déchets, eau et assainissement seront intégrés aux compétences obligatoires des communautés de communes (ces fusions auront d'importantes conséquences sur les syndicats) ; en matière d'urbanisme transfert possible de la compétence d'élaboration d'un PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) ; la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours pourrait être transférée en compétence communautaire, avec en contrepartie, la rétrocession de la part communale de la répartition du FPIC (dossier en cours).

Avec quelques élus lotois, j'ai assisté au 99<sup>ème</sup> congrès des Maires de France qui a eu lieu du 30 mai au 2 juin à Paris. Lors de son discours, le Président de la République a évoqué plusieurs points dont : le Haut débit : « plus d'inégalité sur le territoire, il n'y aura plus aucune commune recensée en zone blanche d'ici fin 2017 et l'accès à l'Internet mobile 3G sera également disponible dans toutes les communes d'ici un an ». En 2017, diminution de moitié de l'effort demandé aux communes et intercommunalités : de 2 milliards d'euros en moins de dotations, il n'y en ait plus que 1 milliard ». En espérant que ces promesses seront tenues.

Pour terminer mon propos, et comme évoqué lors de la cérémonie des vœux, je vous confirme que Josian Combalbert, agent communal, vient de faire valoir ses droits à la retraite. En attendant d'organiser une réception pour le remercier du travail accompli, le Conseil Municipal se joint à moi, pour lui souhaiter une bonne retraite, bien méritée après ces 12 années passées au service de la commune.

En cette période estivale, profitez des nombreuses animations locales proposées sur notre territoire : Fêtes votives, festivals, concerts, expositions, brocante, vide-greniers...

Je vous souhaite, à tous, un très bel été.

**Nathalie RICARD, Maire de Cremps.**

## Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 13 janvier 2016

**Présents** : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

**Excusés** : Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, Christophe DARIO,

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

### Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal autorise la modification de l'ordre du jour et d'insérer en premier point une délibération sur le fonds de concours.

### Délibération fonds de concours.

Suite à la demande du Conseil Municipal, la Communauté de Communes a décidé lors de sa dernière réunion l'attribution d'un fonds de concours en vue de l'équipement de la cuisine de la salle des fêtes. Une somme de 4 600 € a été votée, représentant 50% de la somme globale des devis présentés. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte ce fonds de concours.

### Décision par délégation.

Le Conseil municipal décide de restituer à Mickaël MERCADIER le chèque de caution d'un montant de 343,80 €, suite à déménagement.

### Demande de participation voyage scolaire.

Le Collège Sainte-Thérèse prévoit un séjour au Lioran d'une semaine et demande une participation de la commune pour les élèves fréquentant l'établissement. À ce jour 4 enfants y sont scolarisés. Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 92 € par enfant, soit la somme de 368 €. Cette décision sera enregistrée au budget 2016.

### Encaissement chèque Groupama.

Groupama a transmis à la mairie un chèque de 4 467,97 € au titre des dommages causés par la tempête du 31 août dernier à l'église de la commune d'une part et à un appartement d'autre part.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer ce chèque au Trésor Public.

### Questions diverses.

- Travaux suite à tempête : Groupama a versé la somme de 4 467,97 €, au titre de provisions. Le solde, soit 1 211,30 € sera versé par l'assureur une fois les travaux terminés (église et appartement), sur présentation de facture. Une franchise de 841,75 € restera à la charge de la commune.
- Appartement vacant : À l'ancienne école, l'appartement vacant devrait être loué de nouveau au 15 février 2016. Des travaux de rénovation (peinture) doivent être réalisés d'ici là, ainsi que le soubassement de l'escalier pour un montant global de 246 € TTC.
- FDEL. La Fédération Départementale d'Énergies du Lot a transmis un courrier afin de demander à la commune la possibilité de déposer une ligne électrique située entre le « Mas de Vinel » et « Les Pouzeraques ». Après avoir demandé des informations complémentaires, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande. Il souhaite qu'elle soit sécurisée en vue d'éventuels projets de construction.
- Accessibilité pour Personnes Handicapées. La mairie est convoquée à la DDT, à la sous-commission départementale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées dans les lieux accueillant du public le mardi 19 janvier. Michel MAROT représentera Madame le Maire.

- **SYDED** Suite à la demande de modification des heures d'ouverture de la déchetterie de Lalbenque par le Maire de Lalbenque, le SYDED a décidé de modifier les jours d'ouverture. Le jeudi sera fermé toute la journée. À contrario, la déchetterie sera ouverte le lundi après-midi. Cela sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.  
Pour rappel : Lundi : ouvert de 14h à 18h ; Mardi : ouvert de 9h à 12h ; Mercredi : ouvert de 14h à 18h  
Vendredi : ouvert de 14h à 18h ; Samedi : ouvert de 9h à 12h  
**Jeudi : FERME toute la journée.**
- **Déploiement de la 3G.** L'entreprise SFR est en train d'effectuer des travaux afin que ses clients puissent bénéficier de la 3G.

## Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 10 février 2016

**Présents :** Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

**Excusés :** Joseline COURNEDE, Claude CONQUET

**Secrétaire de séance :** Michel MAROT

### Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal du 13 janvier 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal autorise la modification de l'ordre du jour et d'insérer en premier point la **Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur d'un montant de 2 000 € en vue de l'équipement de la cuisine de la salle des fêtes.** Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à cette demande.

### Décision par délégation.

Au 15 février, Sébastien BERNOUS sera le nouveau locataire de l'appartement vacant à l'ancienne école. Le séjour et la cuisine ont été repeints. Le montant du loyer s'élèvera à 350,68 €. La caution sera d'un montant identique.

### Démission d'un conseiller municipal.

Christophe DARIO a transmis à la mairie sa démission du Conseil Municipal pour raisons personnelles. Le courrier a été envoyé à la Préfecture.

### Versement automatique des indemnités de fonction de maire.

La Préfecture du Lot a transmis un courrier précisant que la loi 2015-366 du 31 mars 2015 a modifié les dispositions de l'article L. 2123-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : à compter du 01.01.2016 les maires bénéficient à titre automatique et sans délibération, d'indemnités de fonction à 100% fixées selon le barème prévu à l'article, pour les communes de moins de 1 000 habitants. Suite à ce courrier, Nathalie RICARD a réagi en signalant aux services de la préfecture son opposition au versement d'une indemnité de fonction supérieure à celle votée par le conseil municipal à l'issue du renouvellement des assemblées locales en Mars 2014. Face à de nombreuses demandes, les services juridiques du Ministère de l'Intérieur, interrogés sur les solutions à proposer aux élus désirant renoncer à une partie de l'indemnité, indiquent que : « les maires qui le souhaitent peuvent reverser au budget de la commune, sous forme de don, une partie de la somme perçue. L'élu concerné reste libre de définir les modalités de ce versement ».

À ce jour Madame le Maire perçoit 50% de cette indemnité ; elle ne souhaite pas que ce montant soit modifié et reversera donc la différence sous forme de dons. L'acceptation du don fera l'objet d'une prochaine délibération du conseil municipal.

### **Délibération convention de participation à la signalétique du territoire.**

L'implantation de cette signalétique sera prise en charge par la commune (50 %) et la communauté de communes (50%). Pour la commune de Cremps le montant de sa participation s'élèvera à la somme de 1 661,35 €. Les plaques indiquant les différents acteurs locaux (gîtes, entreprises, ...) seront à la charge des particuliers. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

D'autres particuliers ont manifesté le souhait d'intégrer ce projet. Cette deuxième tranche fera l'objet d'une nouvelle convention.

### **Délibération avenante à la convention d'occupation et d'entretien du domaine public et privé communal Boucles lotoises VTT.**

Le circuit des boucles lotoises ayant été modifié il est nécessaire de prendre en compte dans un avenant le changement de parcours. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cet avenant. Un courrier accompagnera cet envoi et informera de la nécessité de contacter les propriétaires des chemins privés qui seront empruntés par les VTTistes.

### **Demandes de subvention.**

Le Conseil Municipal a accordé pour 2016 les subventions suivantes :

École Sainte Thérèse à Lalbenque : Montant : 900 € soit 450 € par enfant fréquentant cet établissement.

Comité des fêtes de Cremps : Montant : 900 €

Société de chasse de Cremps : Montant : 200 €.

La somme de 2 000 € sera inscrite au budget 2016.

### **Équipement d'un nouveau copieur multifonction.**

Le Conseil Municipal a arrêté son choix sur l'option location plutôt qu'un achat. Après étude des deux devis en sa possession, il a décidé de retenir l'entreprise Bureau Système de Cahors pour une location de 63 mois.

### **Équipement de la cuisine de la salle des fêtes.**

Le Conseil Municipal a étudié les devis présentés par 3 entreprises.

Il a retenu la société ALBAREIL de Souillac qui a présenté un document d'un montant de 7 427 €. Financement : Communauté de Communes : 2 700 € ; Ministère de l'Intérieur : 2 000 € (subvention demandée en attente de réponse). Participation de la commune : 2 727 €.

Cette étude n'est pas définitive ; le devis initial doit être revu (à la baisse) dans la mesure où certaines lignes doivent être modifiées, voire supprimées.

Ce programme sera inscrit au budget 2016.

## Questions diverses.

- Redevance Ordures Ménagères. Pour l'année 2016 le tarif sera de 185 € pour les résidences principales et de 155 € pour les résidences secondaires. La commission s'est réunie le lundi 8 février pour actualiser la liste des redevances.
- Atelier Tricot. À compter du 18 février, tous les jeudis, de 14h à 17h un atelier « Tricot » sera organisé dans la nouvelle salle intergénérationnelle de la commune.

## Quelques informations sur les réalisations et les projets de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

- Chambre funéraire de Concots. Validation de l'avant-projet : la maison funéraire sera composée de 2 chambres et des équipements nécessaires pour le fonctionnement. La superficie du bâtiment est de 145 m<sup>2</sup>. Le permis a été déposé. Un devis est demandé pour la pose de panneaux photovoltaïques.
- Projets d'équipements sportifs : Les communes de Flaujac-Poujols, Varaire et Limogne ont fait appel à la communauté pour des équipements sportifs. Les 3 projets sont approuvés. Les dossiers de demandes de subventions sont en cours de réalisation.
- L'achat d'une Cuisine Roulante : Quelques professionnels des métiers de bouche souhaiteraient que notre territoire soit équipé d'une cuisine roulante. Ce matériel serait loué aux professionnels, associations ainsi qu'à des personnes privées. Le dossier de demande de subventions est en cours de réalisation.
- « Solidarité Transport » : L'achat de véhicules type minibus 9 places est également à l'étude.

## Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 4 avril 2016

**Présents** : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE,

**Excusés** : Joseline COURNEDE, André GILES

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

Parmi les points à l'ordre du jour sont inscrits l'approbation des comptes de gestion 2015, le vote du compte administratif ainsi que l'affectation du résultat 2015. De ce fait, Madame le Maire ne peut présider la séance. Michel MAROT est désigné Président de séance.

### Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal du 10 février 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

### Approbation du compte de gestion 2015.

Le Président de séance présente le compte de gestion, détaille les différents comptes et apporte toutes les réponses aux questions posées. Pour l'année 2015 le budget de fonctionnement se solde par un résultat positif de 39 539,44€.

Après discussion, le compte de gestion 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

## Compte rendu des Conseils municipaux

### Vote du compte administratif 2015.

Après présentation par le Président de séance le compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2014		2 965,88		28 446,74	0,00	31 412,62
Opérations exercice	315 472,91	249 850,18	133 512,57	173 052,01	448 985,48	422 902,19
Total	315 472,91	252 816,06	133 512,57	201 498,75	448 985,48	454 314,81
Résultat de clôture	62 656,85	0,00	0,00	67 986,18		5 329,33
Restes à réaliser	2 000,00	93 994,00			2 000,00	93 994,00
Total cumulé	64 656,85	93 994,00	0,00	67 986,18	2 000,00	99 323,33
Résultat définitif	0,00	29 337,15	0,00	67 986,18		97 323,33

### Affectation du résultat de fonctionnement.

Le Président de séance propose l'affectation du résultat de fonctionnement. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé au 31/12/2015 de : 97 323.33 €

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par le conseil Municipal comme suit :

Résultat de l'exercice : déficit : 62 656.85 €

Affectation à l'excédent reporté au budget 2016 : 67 986.18 euros

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

### Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 2 965.88 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 28 446.74 €

### Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 65 622.73 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 39 539.44 €

### Reste à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 2 000.00 €

En recettes pour un montant de : 93 994.00 €

### Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement est donc estimé à : 67 986.18 €

Le résultat de fonctionnement 2015 est excédentaire de 39 539,44 €. À cette somme il convient d'ajouter le résultat 2014 excédentaire de 28 446,74 €, soit un total de 67 986,18 €. Michel MAROT propose d'affecter ce résultat au chapitre 22 du budget de fonctionnement 2016. Proposition adoptée à l'unanimité.

### Vote du taux des 4 taxes.

Le Conseil Municipal a tenu compte de la base sur laquelle sont calculées ces taxes. Pour l'année 2016 les bases d'impositions augmenteront de 1.5%. De ce fait le Conseil Municipal a décidé d'une augmentation mineure afin de ne pas voir les impôts locaux augmenter trop fortement. Une augmentation de 1% des 4 taxes a été votée à l'unanimité des présents soit : Taxe d'habitation : 7,02 % ; Taxe foncière bâti : 3,58 % ; Taxe foncière non bâti : 43,53 % ; Contribution foncière des entreprises : 13,60 %.

### FDEL: délibération en vue de remplacement de luminaires vétustes.

Un courrier de la FDEL propose à la municipalité de procéder au remplacement des points lumineux vétustes. Lorsque les ampoules de ces lampadaires tomberont en panne elles ne pourront être changées car elles ne se fabriquent plus. Pour l'instant les nouveaux lampadaires n'ont pas été présentés. Un appel d'offres doit d'abord être réalisé par la FDEL. Un budget prévisionnel a été établi ; la FDEL prendra à sa charge 45% de la dépense. Pour la commune le montant de la dépense avoisinera 4015 € pour 8 points lumineux changés. Cette délibération n'est qu'un accord de principe. La municipalité aura toute latitude pour modifier cette décision ou au contraire poursuivre. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cet accord.

### Présentation du programme Voirie et Travaux divers 2016.

- Voirie communautaire - Budget alloué : 34 389,13€ TTC (y compris le reliquat de 2015) : Travaux prévus : 2<sup>ème</sup> tronçon de la route du Mas de Not via le Bourg ; reprise du carrefour de la Pouzeraque ; Fauchage ; Élagage (travaux déjà réalisés). Lors de la prochaine réunion de la commission voirie, il sera nécessaire de faire un point sur l'intervention de l'entreprise en matière d'élagage (Coût de l'heure élevée aux vues du rendement effectué et matériel défectueux)
- Voirie communale. Travaux prévus : Route du Combal - Poux Blanc - Le tout pour un montant prévu de 3 892,32 €. D'autres travaux sont à l'étude.

### **Acceptation de don - Encaissement de chèque.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, suite à une circulaire préfectorale Madame le Maire se voit dans l'obligation de percevoir l'intégralité de son indemnité de maire, alors que jusqu'à présent elle ne percevait 50% de cette dernière. Madame le maire a décidé de reverser sous forme de don les 50% qu'elle a perçus en plus et qu'elle ne souhaite pas conserver. Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 cela représente la somme de 864,69€.

Après avoir remercié Madame le Maire, le Conseil municipal a décidé d'accepter ce don et autorise le Maire à encaisser le chèque.

### **Convention de mise à disposition de points d'eau privés.**

Suite à la visite du SDIS et au recensement des points d'eau pour assurer la défense Incendie, un accord est intervenu avec le propriétaire de Pech-Petit pour autoriser les pompiers à utiliser les deux citernes installées sur le domaine en cas de besoin.

Mais pour cela une convention entre la municipalité et le propriétaire doit être signée. Le conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

### **Compte rendu et informations des commissions.**

- Inspection annuelle de la gendarmerie le 10 mars à la maison communautaire.  
Le Major Teulet a présenté le bilan de la gendarmerie sur le territoire. Il est à noter une baisse sensible des cambriolages. Ceux-ci sont réalisés davantage sur les résidences principales. Baisse importante des accidents de circulation. À noter qu'en 2015, aucun accident mortel n'a été enregistré sur le territoire. Le Major Teulet a insisté sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir des informations de la part de la population lorsque des mouvements jugés suspects sont remarqués. Il encourage à signaler par téléphone ces faits.
- Syndicat de l'Iffernet : D'importants travaux sont prévus pour le renforcement de la zone d'activité de Cahors Sud.
- 

### **Questions diverses**

- Retraite de l'agent communal. Le départ est prévu pour fin juin 2016. Le Conseil municipal est invité à réfléchir au remplacement.
- Société Canine du Lot : Un concours de chien de troupeaux est prévu sur la propriété de Jérôme Pouzergues les 23 et 24 avril.
- Office de tourisme : Des « balades accompagnées » - Circuits découverte patrimoine vont être initiées par l'OT. Pour cela il est fait appel à des bénévoles du territoire qui souhaiteraient participer et accompagner ces balades.
- Cabine téléphonique : La société ORANGE souhaite déposer la cabine située dans le bourg. Compte tenu de la faible utilisation le Conseil Municipal autorise cette dépose.
- Dossier chauffage salle des fêtes : Le dossier est entre les mains des assurances. Un expert doit être nommé prochainement.
- Congrès des maires : Il aura lieu du 30 mai au 2 juin. Madame le Maire y participera.
- Découvertes gourmandes : 4 communes se sont inscrites à ces manifestations (Esclauzels, Saillac, Aujols et Saint-Martin-Labouval).
- Cérémonie du 8 mai : elle aura lieu le dimanche 8 mai à 11h.

## Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2016

**Présents** : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Catherine LACAZE, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

**Excusé** : Patrick TOULET

**Absente** : Evelyne CONQUET

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

### Ordre du jour.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte ce complément.

### Vote du budget primitif 2016.

Madame le Maire présente le budget de fonctionnement compte par compte ainsi que le budget d'investissement. Après avoir étudié dans le détail tous les comptes de dépenses, recettes et d'investissement, le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité des présents le budget prévisionnel 2016 comme suit :

#### Dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à 233 071,45 €

Charges à caractère général : 128 313,49 € ; charges de personnel et frais assimilés : 38 850,00 € ; atténuations de produits : 21 728,00 € ; autres charges de gestion courante : 29 798,00 € ; charges financières : 5 500,00 € ; virement à la section d'investissement : 8 438,38 € ; amortissement : 443,58 €

#### Recettes de la section de fonctionnement s'établissent ainsi :

Produits des services, du domaine et ventes... : 1 625,00 € ; impôts et taxes : 63 070,00 € ; dotations et participations : 66 591,00 € ; autres produits de gestion courante : 27 000,00 € ; produits exceptionnels : 6 799,27 € ; résultat reporté N-1 : 67 986,18 €.

#### Dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à 115 295,96 €

Les dépenses s'établissent ainsi : Restes à réaliser 2015 : 2 000,00 € ; Restauration Grille puits du Combal : 1 298,00 € ; Travaux Eglise : 5 592,00 € ; Aménagement Cuisine : 8 500,00 € ; Mise aux normes cloches : 2 550,00 € ; Eclairage public : 4 015,00 € ; Voirie 2016 : 6 700,00 € ; Travaux Ad'ap : 4 100,00 € ; Remboursement emprunts : 15 519,54 € ; Cautions : 2 364,57 € ; résultat reporté N-1 : 62 656,85 €.

#### Recettes de la section d'investissement s'établissent ainsi :

- subventions d'investissement : 4 600,00 € ; FCTVA : 6 700,00 € ; taxe aménagement : 1 000,00 € ; opération d'ordre de transfert entre sections : 443,58 € ; Reprise copieur : 120,00 € ; reste à réaliser : 93 994,00 € ; virement de la section de fonctionnement : 8 438,38 €

### **Examen des demandes de subventions.**

Après avoir étudié toutes les nouvelles demandes le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 100 € à l'école Ste Thérèse de Lalbenque. En effet, deux enfants de la commune sont inscrits dans cette école et ils participeront à un séjour culturel de deux jours à Narbonne.

### **Convention de dépôt de l'herbier.**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des difficultés de préservation de l'herbier. Après avis auprès de la Direction des Archives Départementales du Lot, elle propose donc de déposer ce dernier au Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées à Bagnères de Bigorre. Madame le Maire présente le projet de convention de mise à disposition entre la commune et le Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées, Syndicat mixte Conservatoire botanique pyrénéen afin de déterminer les devoirs et obligations de chacune des parties. Pour cela le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention valable pour une durée de cinq ans. Toute personne de la commune aura la possibilité de le consulter sur place.

### **Remplacement de l'agent d'entretien communal.**

Après avoir réfléchi à plusieurs possibilités, avoir reçu les personnes qui se sont présentées spontanément, le Conseil Municipal a décidé de confier des travaux à un auto entrepreneur résidant dans la commune. À l'issue d'une période de transition une évaluation sera réalisée afin de décider de la suite à donner (maintien de la situation ou nouvelle embauche).

### **Petit équipement entretien cimetière.**

Fin 2016, interdiction d'utiliser des pesticides. Pour l'entretien du cimetière, le Conseil Municipal décide d'investir dans l'achat d'un désherbant thermique. Des devis vont être demandés afin de procéder rapidement à cet achat.

### **Aménagement espaces verts.**

Suite aux travaux réalisés à la salle des fêtes et la salle intergénérationnelle il convient de procéder à l'aménagement des espaces qui se trouvent aux alentours de ces deux bâtiments. Après réflexion il apparaît astucieux de procéder à l'épandage d'une couche d'écorce de pin. Des devis vont être demandés afin de procéder à l'embellissement du lieu.

### **Proposition de participation au concours « Village étoilé ».**

Une demande a été faite auprès du PARC à l'origine de cette opération. Le prochain concours n'aura lieu qu'en 2017. Le cahier des charges a été reçu en mairie. Une étude de ce document va être réalisée afin d'évaluer les conditions de candidature. D'autre part, suite à l'étude du budget 2016, il a été constaté une dépense importante au compte « Électricité » de la commune (6 000 €). Afin de réduire ces coûts importants, il sera procédé prochainement à une réorganisation de l'éclairage communal.

### **Accessibilité des bâtiments communaux (Dossier AD'ap).**

Afin de se conformer à la réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux, à savoir la mise en conformité de la Mairie. Seront réalisés une création d'une place de parking pour handicapé ainsi qu'un accès pour personne à mobilité réduite.

### **Devis complémentaire voirie communale et épareuse 2016.**

Le devis complémentaire pour le chemin de Poux Blanc s'élève à 3 312.00 € TTC. Avant tout, il est nécessaire de se rapprocher des habitants du hameau, de connaître leur souhait sur un goudronnage ou non de la voirie. À la suite de cette consultation le Conseil Municipal prendra une décision.

Travaux « épareuse » sur les chemins communaux : le Conseil Municipal a retenu l'Entreprise Nicolas GILES, (6 voix pour, 2 abstentions), pour une durée forfaitaire de 20 heures.

### **Travaux au Lac du Fraysse.**

Suite à l'orage d'août 2015, il est nécessaire de procéder à la sécurisation de la plateforme autour de la fontaine. Des barrières vont être remises en état dans l'attente d'une protection plus esthétique mais aussi plus onéreuse.

### **Questions diverses.**

- Notification de subvention. Monsieur le Ministre de l'Intérieur vient d'accorder à la collectivité la somme de 2 000 € pour l'aménagement de la cuisine.
- Divagation des animaux sur la commune. Suite à des problèmes créés par des chiens errants, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'envoyer aux propriétaires connus un document les informant de leurs obligations, des sanctions encourues ainsi que des prérogatives du maire en cas de divagation d'animaux. Cette lettre d'information sera aussi affichée en mairie.
- Incivilité, non-respect des points de collectes : Il se trouve toujours des objets variés dans les différents points de collectes de la commune.

Rappel : Ces matériaux (micro-ondes, radiateurs électriques, cuvette WC, pneus, palettes...) sont interdits sur ces lieux. Ils doivent être, impérativement, déposés à la déchetterie de Lalbenque.

## **Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 10 mai 2016**

**Présents** : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Catherine LACAZE, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE, Evelyne CONQUET

**Excusés** : André GILES, Michel MAROT, Patrick TOULET

**Secrétaire de séance** : Claude CONQUET

Les comptes rendus des Conseils Municipaux des 4 et 14 avril sont adoptés à l'unanimité des présents.

### **Ordre du jour.**

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte ce complément.

**Encaissement chèque remboursement sinistre** : Suite aux dégâts survenus sur les bâtiments communaux lors de la tempête du 31 août 2015, la compagnie d'assurance Groupama a adressé un chèque de 1 118,40 € en indemnisation différée des dommages subis. Le dossier est donc soldé. Le conseil municipal autorise Madame le

Maire à procéder à l'encaissement de ce chèque. Cette somme sera comptabilisée sur le compte 7788 « produits exceptionnels divers » au budget primitif de l'exercice 2016.

**Délibération : Demande de transfert du versement de la contribution obligatoire au SDIS en compétence facultative de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne et approbation de l'option pour la répartition dérogatoire « libre » du PFIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) :** Depuis la loi NOTRe du 7 avril 2015, il est possible de transférer la compétence SDIS à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne. Lors du conseil communautaire du 11 avril 2016, certains maires ont proposé le transfert de cette compétence avec en contrepartie la rétrocession de la répartition du PFIC part communales à la Communauté de Communes.

Le montant de la contribution au SDIS pour 2016 est 11 230 € réparti de la manière suivante : 30% à la charge de la Communauté de Communes soit 3369 € et 70% à la charge de la commune soit 7861 €.

Le montant du PFIC en 2015 était de 5027 Euros (2014 : 3592.00 € ; 2013 : 2104.00 €) ; Le montant du PFIC 2016 n'est pas connu à ce jour.

Il faut que toutes les communes délibèrent à l'unanimité pour que cette proposition soit acceptée.

Madame le Maire invite l'assemblée à délibérer. Après discussion l'assemblée précise :

- Que lors du vote du BP 2016 de la commune, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux des quatre taxes pour atténuer la charge correspondante au SDIS pour l'année 2016
- Qu'à ce jour nous ne possédons pas de chiffres précis quant à la répartition du FPIC 2016,
- Que la prise de décision est précipitée compte tenu des délais à respecter et du temps écoulé depuis les nouvelles dispositions de la loi NOTRe du 07 août 2015.

Estimant ne pas avoir assez d'éléments pour une prise de décision appropriée, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

1°) de s'opposer au transfert du versement de la contribution obligatoire au financement du SDIS en compétence facultative de l'EPCI à compter de l'exercice 2016,

2°) de refuser l'option pour la répartition dérogatoire « libre » par laquelle l'intégralité du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (part EPCI et part « communes membres ») est versée à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

**Équipement de la cuisine : étude des derniers devis et commande du matériel.**

Les 2 dernières entreprises en concurrence sont l'entreprise ALBAREIL de Souillac et l'entreprise BOUSSAC de Fontanes.

Entreprise ALBAREIL: 6859,43 Euros de fournitures H.T. et 350 Euros de maintenance annuelle, soit un total de 7209,43 Euros H.T.

Entreprise BOUSSAC: 6900 Euros de fournitures H.T. Et 217 Euros de maintenance annuelle, soit un total de 7117 Euros H.T.

L'entreprise BOUSSAC offre 2 grilles pour armoire réfrigérée + 6 casiers.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise BOUSSAC pour cet équipement en supprimant du devis le congélateur d'un montant de 446 Euros et autorise Madame le Maire à valider la commande afin de ne pas retarder la livraison (4 semaines de délai environ).

Parallèlement, une proposition de prix est demandée à l'Entreprise BOUSSAC pour une armoire réfrigérée 1 porte + les grilles qui remplaceront le congélateur qui a été supprimé du devis.

Pour rappel : Une subvention d'un montant de 2000 Euros a été accordée par le Ministère de l'intérieur (Gérard MIQUEL, sénateur).

La communauté de communes participe à hauteur de 50% avec un plafond qui ne doit pas dépasser le montant financé par la commune.

### Fauchage sur la voirie communautaire.

Les travaux sont prévus pour la fin Juin et pour une durée de 20 h.

### Informations et questions diverses.

- Josian l'employé communal partira à la retraite le 30 juin 2016 : proposition d'organiser un pot de départ et un cadeau en commun avec la commune de Concots.
- Michel Deilhes (auto entrepreneur) effectuera quelques heures pour la commune : entretien espaces verts, débroussaillages des chemins et autres petits travaux. Dans un premier temps, le Conseil Municipal a opté pour cette solution. Un point sera fait en fin d'année entre le prestataire et la collectivité, pour savoir si cette formule est adaptée aux besoins de la commune (travail réalisé, nombre d'heures effectuées, coût financier...) ou si la commune devra opter pour une autre formule.
- Demande de la famille MIQUEL : Les descendants des deux branches Miquel du Mas de Beuzac ont prévu un retour aux sources, le samedi 1er octobre 2016. Pour cette occasion, la famille apprécierait que le Conseil Municipal les accueille (visite du village, de l'église, moment de recueillement au cimetière suivi d'une halte au Mas de Beuzac). Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité. Madame le Maire propose d'offrir une collation lors de cette réception à la salle socioculturelle.
- Conseil de l'école publique de Lalbenque du 31 mars. Joseline Cournède présente les grandes lignes de cette réunion :
  - Scolarisation des enfants de moins de trois ans : l'école a fait le choix de scolariser les élèves de TPS en 2 jours/2 jours afin de satisfaire le plus grand nombre de familles. Les élèves sont accueillis en 2 groupes (lundi/mardi et jeudi/vendredi) : le matin dans un premier temps puis la fréquentation des élèves sur la journée entière sera encouragée au fur et à mesure de l'année.
  - Modification des programmes et des cycles à compter de la rentrée de septembre 2016 : Cycle 1 : PS / MS / GS ; Cycle 2 : CP / CE1 / CE2 ; Cycle 3 : CM1/ Cm2 / 6<sup>ème</sup> ce qui impliquera des liaisons régulières avec les enseignants du collège.
  - Mise en place d'un nouveau livret scolaire du CP à la 3<sup>ème</sup>.

### École élémentaire

Projet immersion Anglais à Auzole : 3 jours : USEP : Rencontres sports collectifs sur Lalbenque ; Journée athlétisme : le mercredi 8 juin après-midi à Cahors ; Petit tour USEP dans la semaine du 20 mai, à pied pour les plus petits, en vélo pour les plus grands.

- Piscine : Ouverture à partir du 25 mai. Une session d'agrément activités aquatiques sera programmée sur la piscine de Lalbenque, validité permanente.
- Sortie avec nuitée « Sport, Nature et Découvertes » / USEP Sont concernées 2 classes : celle de Mr Joseph et la classe de Cm1/Cm2 du Montat : les 9 et 10 juin 2016. Visite et ateliers des phosphatières du Cloup D'Aural, VTT, Ateliers Pêche au Lac de Lartigue, découverte du petit patrimoine local, bivouac

sous tente (ancien camping de Lalbenque).

### École maternelle : Projet Initiation Cirque

- Ce projet a concerné les 4 classes. Il s'est déroulé en janvier et février les mardis et jeudis matin de 9 h à 11h45 sur 6 semaines avec un intervenant. Exposition de travaux d'élèves et représentation avec des numéros variés devant les familles le lundi 15 février. Il est prévu une sortie à Brive le mardi 3 mai pour se rendre au spectacle du cirque Amar. Le compte-rendu détaillé du conseil d'école est consultable sur le site de la mairie de Cremps : [cremps.pagesperso-orange.fr](http://cremps.pagesperso-orange.fr) rubrique : École.

## La vie du village

### Etat civil du 1<sup>er</sup> semestre 2016

#### Naissance :

Nino Durand, né le 12 juin 2016 à Cahors, parents domiciliés au Mas de Batié

#### Décès :

Paul JARDILLIER, décédé à Cremps, le 21 décembre 2015, à l'âge de 71 ans, inhumé à Cremps le mercredi 23 décembre.

Roland OURCIVAL, décédé à Cahors, le 22 février 2016, à l'âge de 82 ans, inhumé à Cremps le mercredi 24 février.

Marie-Louise FRAYSSINET, née Brugidou, décédée à Cahors, le 26 juin, à l'âge de 95 ans, inhumée à Cremps le mercredi 29 juin.

### Les vœux de la municipalité

**Dimanche 17 janvier**, la municipalité de Cremps avait convié ses administrés à un moment de rencontre et d'échanges. Ils étaient nombreux à avoir répondu présent. Mais avant de savourer tous ensemble un copieux repas, le maire, Nathalie Ricard, adjoints et conseillers ont tenu à présenter leurs vœux. Le maire a, tout d'abord, évoqué les tristes événements de janvier et novembre. Puis il a présenté l'année 2016 comme une année de réforme territoriale : nouvelle région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, création de nouvelles communautés de communes (loi Notre) et le devenir de la communauté de communes de Lalbenque-Limogne, projet territorial de la communauté de communes, communes nouvelles, urbanisme. Malgré un contexte difficile auquel nous sommes confrontés, les réalisations prévues en 2015 ont été faites : Deux opérations d'investissements ont vu leur aboutissement : l'agrandissement de la cuisine et l'aménagement de l'ancien préau en salle intergénérationnelle. La voirie communale : plusieurs tronçons ont été réalisés ; la voirie communautaire : au vue de l'enveloppe octroyée par la communauté de communes, plusieurs routes ont été refaites avec notamment plus de 1 250 ml réalisés sur la route principale menant à Cahors du Mas de Not vers le Mas de Soulié. Les investissements 2016 seront minimes par rapport aux années précédentes. Mais il y a tout de même des réalisations prévues : Sécurisation du puits du Combal par une grille ; la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public : dossier en cours, cette opération sera programmée sur 3 ans ; l'Équipement de la nouvelle cuisine ; sans oublier l'état des routes, un point sera fait sur les voiries classées communales et communautaires. La signalétique des professionnels sera réalisée avant l'été. Nathalie Ricard n'a pas manqué de souligner l'implication du conseil municipal ainsi que le travail réalisé par les employés communaux de la collectivité. Le comité des fêtes a été remercié pour les diverses animations proposées tout au long de l'année. Après ce discours les conversations se sont gaiement prolongées autour d'un repas convivial.



## Aux mains vertes du village

Dimanche 17 janvier, à la salle des fêtes du village après les vœux communaux, la 1<sup>ère</sup> adjointe Josy Cournède,



responsable du fleurissement, a remis les prix (compositions florales et plantes) aux candidats du concours des maisons fleuries 2015. À cause des aléas climatiques de l'été dernier, le jury communal s'était déplacé exceptionnellement en octobre. Ce passage tardif a permis de noter le fleurissement des vivaces et des décors permanents, les annuelles étant pour la plupart fanées en cette arrière-saison. Il y avait 15 participants, dont 9 dans la catégorie décor floral, 4 dans la catégorie structure d'accueil et 2 dans la catégorie potagère.

Décor floral : Lydie Giles ; Michèle Raynaud ; Georgette Conquet ; Maïté Armand ; Huguettes Giles ; Linda Holmes, Gisèle Conquet ; Nathalie Ricard et Evelyne Conquet.

Structure d'accueil : Marie-Josée Hatterley ; Philippe Delmas ; Dominique Girma et Laurence Toulet.

Potager : Jean-Marc Leroy ; Michel Rouelles.

Tous les participants au concours ont reçu une plante. Merci à tous pour votre participation.

## Carnaval

Dimanche 14 février, petits et grands crempsois et voisins se sont réunis nombreux et costumés pour cet après-midi autour de Mr Carnaval. Et comme le veut la tradition celui-ci a fini brûlé sous les regards ébahis des enfants. Un goûter offert, par le comité des fêtes, a clôturé ce moment.



## Repas du comité des fêtes



Samedi 18 juin, à 19h avait lieu la réunion du Comité des Fêtes à la salle intergénérationnelle. Le but était de faire le point sur les derniers préparatifs de la fête votive qui aura lieu les 23, 24 et 25 juillet. Après la réunion, la présidente Josy Cournède, et les membres du comité, accompagnés de leurs conjoints, ont terminé la soirée au Bistrot d'Escamps. Un excellent repas a été servi par le maître des lieux. Ce fût un moment agréable et convivial. Tchîn-tchîn !! Que la fête 2016 soit belle!

## Endurance équestre

Les organisateurs des 2 jours du Quercy, en collaboration avec le comité des fêtes de Cremps, pour la partie restauration, ont tout lieu d'être satisfaits. L'endurance équestre organisée le **dimanche 28 février** a connu un très grand succès. Malgré un temps pluvieux, 190 cavaliers se sont présentés sur la ligne de départ, au cœur du village.



On comptait 11 catégories pour qualifier chevaux et cavaliers sur les 20, 30, 40, 60 à vitesse imposée et 80 km à vitesse libre. Des jeunes cavaliers, issus de différents clubs lotois ; l'Etrier de Cahors Bégoux, EquiDom Dégagnac, Centre Equestre Didier Fraysse Limogne, Club Hippique du Quercy à Cahors, Centre Equestre Poney Cheval à Figeac, Ecole d'Equitation de Lartigue à Saint-Pantaléon.

Un grand nombre de cavaliers des régions Midi Pyrénées, Aquitaine, Corse se sont déplacés pour cette première qualificative de la saison. Notons également la participation sur ce circuit de notre Championne de France 2015 Laetitia Goncalvès (les championnats se disputent sur 160 km) et de nombreux particuliers et/ou éleveurs de chevaux, ont été particulièrement nombreux à participer à cette belle journée.

La remise des prix a eu lieu en présence des élus : Catherine Marlas, Conseillère départementale et présidente du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, Nathalie Ricard, Maire de Cremps et Joselyne Cournède, adjointe au maire et présidente du Comité des Fêtes. Félicitations à Jean-Marie Laudat et tous les bénévoles qui l'entourent pour l'organisation de cette endurance équestre, sans oublier les signaleurs, Quads, Médecin, Cibistes, vétérinaires, et secrétaires vétérinaire présents pour assurer le bon déroulement de cette journée.

## À vos mailles



En mars 2016, nous avons démarré notre atelier tricot à Cremps. Chaque jeudi après-midi nous nous retrouvons dans la salle intergénérationnelle de Cremps pour un moment de convivialité avec nos fils et aiguilles ou crochets. Tout le monde est le bienvenu à ces ateliers : Il ne faut pas être champion du tricot ou du crochet, il faut juste avoir envie de passer un moment de

détente ensemble. Nous avons, au cours de nos ateliers, développé ensemble l'idée de parer les arbres de Cremps pour les fêtes de fin d'année. Nous nous retrouvons donc autour de ce projet commun. Vous êtes les bienvenus pour prendre part à ce projet .... Par votre participation à nos ateliers ou par vos dons de pelotes ou de restes de laines. Il y a beaucoup d'arbres à Cremps ☺ et nous avons besoin de beaucoup de laine. Vous pouvez déposer vos « dons » à la mairie. Nous tenons à remercier chaleureusement notre maire Nathalie Ricard et toute son équipe qui met gracieusement à notre disposition la salle intergénérationnelle de Cremps.



Pendant l'été, l'atelier se repose. Nous reprendrons nos activités en septembre. Nous vous attendons chaque jeudi entre 14h00 et 17h00 dans la salle intergénérationnelle de Cremps.



**Reprise : le jeudi 22 septembre 2016**

Les « deux Dominique »

### Une belle chasse aux œufs

**Dimanche 10 avril**, au cours de cette superbe après-midi ensoleillée, enfants et parents arrivèrent au compte-goutte pour finir dans une salle bien remplie et bien animée. Tout débuta par un atelier confection et personnalisation du panier animé par Maurane et Sarah. Puis les voici équipés pour aller battre le pré sous la salle des fêtes. Le ratissage fut rangé et la cueillette fructueuse, ils ont tout ramassé sous le regard de papa ou/et maman. Ils ramenèrent leur récolte jusqu'à la salle où tous les œufs ont été partagés et avant de repartir avec chocolats et panier, ils se sont régalés autour du buffet-goûter préparé par nos pâtisseries d'un jour. Merci aux petites mains pour l'organisation et les Pitchouns pour ces moments de plaisir et votre sourire.



### Théâtre



C'est dans une ambiance chaleureuse, devant un public venu nombreux, que le Comité des Fêtes de Cremps recevait, le **vendredi 15 avril**, pour la deuxième fois la compagnie Ni queue ni tête, pour une représentation de la pièce de et avec Philippe Absous, entouré de Véronique Baudin et Catherine Wirtz : « Les Gracieux ».

« Les Gracieux » se complaisent dans leur crasse et leur folie douce et opposent pas mal de résistance à leur aide-ménagère qui ne sait comment mettre de l'ordre dans leur vie. Alors la farce peut commencer. Des jeux de mots, des calembours, un langage parfois

cru vont s'enchaîner à toute allure. Une comédie désossée et inclassable. Oui mais... pas seulement, car ces deux atypiques sont là pour nous poser une question très sérieuse : qu'est-ce que le bonheur ? Et si ce dernier n'était en fait que l'amour ! Et si ces crados n'étaient en fait que des philosophes qui mettent en pratique leurs convictions. C'est devant le pot de l'amitié offert par la compagnie que le public conquis a pu discuter avec les artistes. La soirée s'est terminée autour d'un bon pot au feu préparé par les bénévoles du Comité.

## Le concours chiens de troupeaux a eu lieu les 23 et 24 avril

" Le premier concours organisé par la Canine du Lot à Cremps a eu lieu les 11 et 12 mai 2013. C'est grâce à Jérôme Pouzergues que cette manifestation peut être réalisée, car il nous prête, non seulement les moutons, mais également les terrains, que ce soit pour le concours en lui-même ou les parkings. Sans compter le temps qu'il nous accorde pour la bonne réalisation de ce weekend.

Toutefois, le fait de bénéficier de la salle des fêtes, à proximité des terrains, est un plus pour la renommée de ce concours qui est

concurrents, le faire, c'est " Le c'est le résultat de la Canine, Mairie et bien fin du concours 2016, il qui voulaient que je inscription. Le juge, la juge, sera Delphine participe à nos de 10 ans.

cette compétition est car il est difficile de

inscription élevée, les participants étant tous, à une ou deux exceptions près, agriculteurs.

Le concours 2017 aura lieu les 29 et 30 avril, c'est la date qui convient le mieux à Jérôme. J'ai déjà envisagé avec lui une variante dans l'organisation afin d'avoir un peu plus de candidats. Autre particularité, c'est un inter-races, donc la priorité est donnée aux autres races que border collie, ce qui ne les empêche pas d'être les plus nombreux. " Merci à tous les participants et organisateurs. Rendez-vous est pris pour 2017.



devenu, pour les concours qu'il faut Cremps " ! Et ça, bonne entente entre sûr, Jérôme. À la y a des concurrents prenne déjà leur pour 2017, ou plutôt Vaucouloux, qui concours depuis plus Le point noir de l'équilibre financier, mettre une

*Daniel Jay*

## Célébration du 71<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire de 1945

En ce **dimanche 8 mai**, malgré une journée venteuse, une quarantaine de Crempsois et Crempsoises, ont répondu présent, pour venir se recueillir au monument aux morts, et commémorer le 71<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire de 1945. Après lecture des différents messages par Vincent, Cathy et Lucie, les enfants ont déposé la gerbe, ensuite tous les noms des hommes morts pour la France ont été énoncés par Benjamin, puis Christophe a enchaîné avec la sonnerie aux morts, la minute de silence et l'hymne national. Tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié offert par la municipalité, pour prolonger ce moment de souvenir.



*Jocelyne Cournède, 1<sup>ère</sup> adjointe, a prononcé son discours,*

*entourée de Michel Rouelles, Porte-drapeau, des élus et de la population.*

### Congrès des Maires

Une délégation d'élus en visite à l'Assemblée nationale avec Dominique Orliac, Députée du Lot. À l'occasion du congrès des maires à Paris, Dominique Orliac a organisé une visite guidée de l'Assemblée nationale avec les élus lotois, le **mardi 31 mai**. L'occasion pour la députée d'expliquer concrètement le travail législatif mais également de s'entretenir avec les maires sur les problématiques et enjeux locaux.



### Concours des Villes et Villages fleuris

La remise des prix du concours des villes et villages fleuris, organisé par le Département du Lot, s'est déroulée le **lundi 20 juin**, à l'Hôtel du Département à Cahors, en présence de Serge Rigal, président du Département, et de Catherine Marlas, vice-présidente en charge du patrimoine et de l'environnement. Ils ont salué et félicité l'ensemble des initiatives prises pour l'embellissement des communes. 41 communes ont été récompensées. C'est la volonté des équipes municipales et l'inventivité qui ont été mises à l'honneur. Une distinction spéciale récompense les 14 communes, classées en 1ère, 2ème, 3ème ou 4ème feuille de chêne, pour la qualité continue de leur fleurissement dont la commune de Cremps. Chaque commune récompensée reçoit un prix de 155 € offert par le Département du Lot. **C'est la dernière édition de ce concours**



Le Département passe donc le relais aux communes. Des conseils seront apportés au travers de Lot Tourisme et du CAUE qui restent aux côtés des communes qui auront besoin d'aides.



### Un maraîcher sur la commune

Je me nomme Vincent Mallet, 34 printemps... J'ai démarré il y a deux ans une activité de maraîchage biologique à Cremps. Anciennement monteur vidéo, j'ai, au fil du temps, développé un vif intérêt sur les questions de préservation du milieu écologique, des semences, de l'indépendance alimentaire et du brevetage du vivant. Ainsi, en accord avec mes croyances en la matière, j'ai saisi l'occasion d'avoir accès à la terre pour me lancer dans une expérimentation grandeur "nature". Je suis à la

recherche de techniques simples permettant la création d'un sol fertile et la culture vivrière, et ce, en travaillant manuellement. Pour ce faire, je travaille les légumes en association les uns avec les autres, les paillages et mulchs pour protéger, les extraits fermentés (ortie, consoude...) pour amener les micro-organismes, le travail avec la lune, etc... Pour la vente j'ai mis en place un système type AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) un peu de marché pour les plants et les surplus et la vente à un restaurant. Je suis également souvent aidé dans ma démarche par des personnes bénévoles venant partager un moment. Pour une visite ou une simple discussion : Vincent Mallet 06 59 28 52 25.

## Chez nos voisins ! À Escamps : Les Phosphatières des Tempories

Catherine Marlas a présidé samedi 21 mai l'inauguration officielle des aménagements des géo sites du Bancourel, du cirque de Vènes à St-Cirq-Lapopie et des phosphatières des Tempories à Escamps. Elle était accompagnée de Gérard Miquel, Sénateur-Maire de Saint-Cirq Lapopie, Jacques Pouget, Président de la communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, Josiane Hoëb-Pélissié, Maire de Limogne, Laurent Moles, Maire d'Escamps et de quelques maires des villages voisins.



Thierry Pélissié, Président du Conseil scientifique et de prospective du Parc, a animé cette matinée de découverte en présentant l'histoire et la richesse de ces milieux particulièrement emblématiques du territoire.

Ce site permet d'approcher de près une phosphatière exploitée durant la fièvre du phosphate qui frappa le Quercy à la fin du XIXe siècle. Même si la forêt reprend ses droits, vous pourrez observer sur place les quelques traces laissées par l'exploitation minière. Située à Escamps, route de Bach (D22). Accès libre.

### L'herbier de Cremps en première page du site du Conservatoire Botanique !



La Commune de Cremps vient de confier l'Herbier des élèves de l'école de Cremps au Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées à Bagnières de Bigorre (65)

Cet herbier a été constitué à la demande de l'instituteur de l'école des garçons Louis Guilhem de Cremps et le prêtre de la paroisse, Lucien Favart dans le cadre d'un travail pédagogique annuel institué dans les années 1870/1880. Cette collection, qui montre la diversité de la flore du village, a été présentée à un concours de botanique à Cahors en 1881 où ils ont remporté la médaille d'or du Ministère de l'Agriculture et du commerce.

Il est constitué de 269 planches au format 49,5 x 31,5 cm, portant les plantes séchées avec pour la plupart des étiquettes avec les lieux-dits assez précis et la date de récolte permettant un retour sur le terrain plus de 130 années après les récoltes !

Ces dernières constituent un échantillonnage de la flore classique des causses du Quercy, rehaussé par quelques plantes aujourd'hui rares ou peu fréquentes (la Sabline des chaumes, *Arenaria controversa*, le Silène de nuit, *Silene noctiflora*, le Buplèvre de Gérard, *Bupleurum gerardi*...).

Les 269 planches ont été photographiées numériquement une par une dans un format à haute définition. Ces photographies sont consultables à la mairie.

Le Conservatoire devient gestionnaire de la collection pour une durée de cinq ans renouvelable, après délibération du Conseil municipal et accord des Archives départementales. Le syndicat s'engage : à assurer la conservation de cet herbier dans les règles de l'art et à garantir l'accès du public à la collection dans des conditions compatibles avec sa conservation.

Rendez-vous sur le site internet : <http://cbnmpm.fr/2016/05/herbier-cremps.html>

## Moustique Tigre

L'Agence Régionale de Santé ARS communique

Le moustique tigre est en cours d'implantation dans le département du Lot et il peut être vecteur de maladies lors d'une piqûre : Il faut signaler sa présence sur : [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)



Il est reconnaissable par sa silhouette noire à rayures blanches, le moustique Tigre peut transmettre des maladies graves, comme le Chikungunya, le Zita ou la Dengue. Le principal conseil afin de non-prolifération et attirance, c'est de ne pas laisser de l'eau stagnante dans un récipient et faire constater les piqûres à son médecin traitant.

## Divagation d'animaux sur la commune

Incivilités de propriétaires de chiens divagants sur le territoire de la commune.

La population locale, enfants, promeneurs et habitants, ne se sentent pas en sécurité

**Rappel des textes de loi concernant la divagation des chiens, que normalement nul n'est censé ignorer.**

La loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, modifiée par loi n°2005-157 du 23 février 2005, pose une interdiction générale de divagation des animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Cette loi renforce les pouvoirs de police du maire, et parallèlement, met à la charge des communes de nouvelles obligations.

**Définition de la divagation :** Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse (*Article L.211-23 du Code rural*).

**Obligations du maire en matière de divagation d'animaux :**

Il appartient au maire de prendre toutes dispositions pour empêcher la divagation des animaux. Il doit organiser une prise en charge rapide des animaux errants et veiller à l'information de la population sur les modalités de cette prise en charge (*Articles R. 211-11 et R. 211-12 du Code Rural*). Les animaux trouvés errants sont saisis et conduits au SIPA (Syndicat Intercommunal de Protection Animale) le SIPA gère la fourrière animale des communes adhérentes (dont Cremps) en parallèle avec le refuge canin.

Lorsqu'un animal accueilli dans le lieu de dépôt désigné par le maire est identifié (par un collier, un tatouage ou une puce électronique), le gestionnaire recherche dans les plus brefs délais le propriétaire de l'animal.

Soit l'animal est réclamé par son propriétaire ou gardien, alors sa restitution sera subordonnée au paiement de la totalité des frais de fourrière. Soit l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire ou gardien, à l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours ouvrés, alors il sera considéré comme abandonné et deviendra la propriété du gestionnaire de la fourrière ; il pourra être euthanasié (*Article L.221-21 du Code rural*).

En cas de non-respect de l'interdiction générale de divagation le propriétaire ou gardien encourt le paiement d'une amende forfaitaire (*Article 131-13 du Code pénal*) : 1<sup>ère</sup> classe 38 € et 150 € en 2<sup>ème</sup> classe selon les articles qui répriment le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes.

**Toute personne se trouvant devant un animal errant ou susceptible d'être dangereux ne doit en aucun cas essayer de le capturer. En telle circonstance, ainsi que pour toute information ou réclamation, contacter dans les plus brefs délais le représentant de la Commission SIPA de la commune de CREMPS. Référent : M. POUZERGUES Jérôme : 06 01 36 03 02 ; Mme LACAZE Catherine 06 51 55 75 91 ou la Mairie au 05 65 24 74 27.**

## Xilan communique

Nous vous informons qu'en raison de l'évolution de l'usage d'Internet et des évolutions technologiques, nous avons pris l'initiative d'opérer une montée en débit sur votre réseau Internet Haut Débit, compte tenu de la baisse du nombre d'abonnés et de la bande passante disponible.

Nous avons donc le plaisir de vous annoncer que le débit sera désormais trois fois plus important et ce, sans modification de tarif. Ainsi les abonnés à l'offre 512 Kb/s pourront obtenir jusqu'à 2 Mégas/s, les abonnés à l'offre 1 Mb/s pourront obtenir jusqu'à 4 Mégas/s, et les abonnés à l'offre 2 Mb/s pourront obtenir jusqu'à 6 Mégas/s. Nous adressons en parallèle une information à tous les abonnés et à la CC, et vous joignons ci-contre le bulletin d'inscription réajusté en fonction.

Toujours soucieux d'apporter un service optimum, nous vous prions d'agréer, nos salutations les meilleures.

L'équipe Xilan (L'opérateur Internet des collectivités 4, rue Molière 59000 Lille)

Tel: 09 8008 24 90 / [www.xilan.fr](http://www.xilan.fr)

## Compteurs Linky

ÉLECTRICITÉ

Publicité

### Compteur Linky : une minute pour tout comprendre



Plus d'informations sur [www.enedis.fr/Linky](http://www.enedis.fr/Linky)

#### Le compteur Linky, c'est quoi ?

Le compteur Linky est un compteur d'électricité de nouvelle génération dit communicant. Linky est comme votre compteur actuel : il enregistre vos consommations en kilowattheures. La seule différence, c'est qu'il transmet des informations pendant moins d'une minute par jour.

#### Comment fonctionne le compteur Linky ?

Pour communiquer, le compteur Linky utilise la technologie des Courants Porteurs en Ligne. Il s'agit d'un mode de communication circulant dans le câble électrique. Le CPL est une technologie employée depuis 50 ans pour envoyer le signal heures creuses aux compteurs électriques. En France, 11 millions de ballons d'eau chaude fonctionnent ainsi grâce à cette technologie. Les niveaux d'émission émis par le CPL sont extrêmement faibles (0,1v/m à 20 cm) et très inférieurs aux normes réglementaires en vigueur ; ces niveaux sont insignifiants dans l'environnement traditionnel de l'habitat (un ordinateur émet 4v/m à 50 cm, une ampoule basse consommation 15v/m à 30 cm).

#### Quels sont mes avantages avec le compteur Linky ?

Linky vous facilitera la vie en vous donnant accès à des services gratuits et simples d'utilisation :

- suivi de votre consommation d'électricité à distance,
- facturation au réel,
- interventions en moins de 24 heures par téléopération,
- diagnostics et interventions à distance.

Sur la commune de Cremps, l'installation du compteur Linky débutera en 2021

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Une réunion publique est prévue par la Communauté de Communes de Lalbenque-Limogne. Dès que la date sera connue, nous préviendrons la population en temps voulu.

## 1000 mains à la pâte pour le GR 65

En octobre 2015, l'opération des 1000 mains à la pâte pour les Chemins de St Jacques de Compostelle a connu un franc succès. Une deuxième édition pour l'amélioration, l'entretien, le nettoyage des chemins et la restauration de murets est maintenant sur les rails, elle se déroulera le samedi 8 octobre 2016.

Pour la bonne organisation de la journée, toute personne désireuse de donner un peu de son temps, peut se faire inscrire avant le 24 septembre :

- Aux bureaux de l'Office de Tourisme de Lalbenque et Limogne
- Par courrier : OT Lalbenque 38 place la bascule 46230 Lalbenque ; OT Limogne 55 Place de l'Occitanie 46260 Limogne en Quercy.

En ligne : Formulaire d'inscription sur [www.lalbenque.net](http://www.lalbenque.net) ;

Par mail : [millemain@lalbenque.net](mailto:millemain@lalbenque.net)

Renseignements Office de Tourisme Lalbenque tél. :

05 65 31 50 08 - Limogne tél. : 05 65 24 34 28

**SAMEDI 8 OCTOBRE 2016**  
**2<sup>ÈME</sup> ÉDITION**  
**1000 mains**  
à la pâte pour le GR65  
chemin vers St-Jacques-de-Compostelle

**NETTOYAGE, RESTAURATION DE MURETS...**

LIMOGNE - VARAIRE  
BACH - VAYLATS  
LALBENQUE/ESCAMPS/CREMPS  
LABURGADE  
FLAUJAC-POUJOLS/CIEURAC

Inscription indispensable avant le 24 septembre  
Voir programme

## Informations paroissiales

### Informations paroissiales de Cremps : Église Notre-Dame de la Nativité

Dimanche 3 juillet : 15h Messe et Bénédiction des Fiançailles de Lucie Hatterley et François Attia

Dimanche 24 juillet : 10h Messe de la Fête du village ; Cérémonie au Monument aux Morts ; Vin d'honneur offert par le Comité des Fêtes

Samedi 20 août : 15h30 Mariage religieux de Claire Roques et Mickaël Fonton

Samedi 3 septembre : 20h30 Pèlerinage à Notre-Dame de Cremps, Messe suivie de la procession aux flambeaux traditionnelle

Nous ne connaissons pas le programme des messes de la fin de l'année, car nous accueillons un nouveau prêtre sur le groupement paroissial de Lalbenque, le Père Jean-Martin Méda, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Nous remercions notre prêtre actuel, le Père Pierre Bouin, pour son service d'Église au sein de notre groupement paroissial depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Le Père Bouin est nommé sur le groupement paroissial de Vayrac à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

## urbanisme

Les demandes d'occupation du sol au 1<sup>er</sup> semestre 2016 sont au nombre de 17, réparties en :

P.C (Permis de Construire) : 6

C.U (Certificat d'urbanisme) : 4

D.P (Déclaration préalable) : 7

**Quelques infos de la Communauté de Communes****Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 8 février 2016 :**

- **Maison funéraire** : Estimation du projet : 300 000 € HT ; superficie 145 m<sup>2</sup> (2 chambres) ; autorisations de dépôts du permis de construire et de la demande de l'autorisation préfectorale de l'établissement ; acquisition du terrain pour l'euro symbolique
- **Ordures ménagères** : La redevance sera facturée à l'année une fois par an.
- **Équipement sportif à Flaujac-Poujols** : Coût du projet : 300 920 € (si toutes les demandes de subventions sont accordées le coût pour la Com Com serait de 20 %). Achat du terrain pour l'euro symbolique ; autorisation de déposer le permis de construire ; signature de l'acte notarié et appel à un géomètre ; Maîtrise d'œuvre : Michel Montal.
- **Équipement sportif à Varaire** : Coût du projet HT 108 152 € (si toutes les demandes de subventions sont accordées le coût pour la Com Com serait de 20 %).
- **Équipement sportif à Limogne** : Coût du projet 300 920.00 € HT € (si toutes les demandes de subventions sont accordées le coût pour la Com Com serait de 20 %).
- **Mairie de Cenevières** : Sollicitation pour la réalisation d'une salle culturelle dans une ancienne grange : 150 m<sup>2</sup> avec possibilité d'extension : coût du projet 220 000 €, salle d'intérêt communautaire : autorisation au Président à consulter et à attribuer une mission de maîtrise d'œuvre.
- **Projet pour la promotion du patrimoine avec l'équipement d'un véhicule (camion avec cuisine inox)** pour les manifestations locales et régionales : certains élus s'interrogent sur l'intérêt communautaire, ses utilisateurs et la participation à l'investissement : coût estimé à 80 000 € HT (si toutes les demandes de subventions sont accordées le coût pour la Com Com serait de 20 %).
- **Solidarité transport** : Suite à l'élaboration du projet territorial, le problème de mobilités de certaines tranches de la population est apparu. La ligne de transport à la demande Cahors-Varaire a été suspendue. Afin de pallier au problème de mobilité, le Président propose que la Com Com s'équipe de véhicules style mini bus 9 places. Un principe d'entraide et de solidarité sera à mettre en place pour la conduite via une association de chauffeurs bénévoles. Le financement d'un véhicule est estimé à 20 000 €. Autorisation est donnée au Président pour solliciter les financeurs pour l'acquisition de 4 véhicules.

**Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 11 avril 2016 :**

- Cette séance est consacrée essentiellement aux votes des comptes administratifs 2015, budgets primitifs 2016 et taxes. Pour 2016, pas d'augmentation des taux des différentes taxes (CFE : 10.93%, TH : 6.11 %, TFNB : 54,31%, TFB : 5.41 %. Budget primitif ; DGF réduite de 72 426 €

**Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 20 mai 2016 :**

- **Délibération sur le transfert de la compétence SDIS** à la Com Com avec approbation de la répartition du FPIC reversé à la Com Com. 11 communes sur 23 ont transmis leurs délibérations. Ce point sera à nouveau présenté lors du prochain Conseil Communautaire avec les chiffres clefs à l'appui.
- **Projet d'aménagement de 2 haltes sur le chemin de St Jacques de Compostelle / GR65** Équipements dédiés au bien-être des randonneurs et signalisation des services et valorisation patrimoniale : A Bach construction d'un abri de 20 m<sup>2</sup> et au mas de Vers sur la Commune de Lalbenque : Construction d'un abri de 35 m<sup>2</sup>. Choix de la maîtrise d'œuvre et analyse des offres pour la signalétique. Coût estimatif : 54 513,00 € HT

Afin de réduire le volume de traitement des ordures ménagères et garantir la stabilité du prix de la redevance nous devons poursuivre nos efforts sur le tri des déchets. Malgré les panneaux indicateurs du tri posés dans les espaces de propreté.



La Commune de Cremps constate toujours, aux abords des points de collecte des ordures ménagères, **des dépôts sauvages d'apport volontaire d'encombrants de toutes sortes** : des sanitaires, des fenêtres avec vitres, des portes, des matelas, des appareils électroménagers, des gravats, du matériel hi-fi...Et si par hasard vous vous trouvez un jour témoin d'un dépôt sauvage n'hésitez pas à avertir immédiatement la gendarmerie.



Vous trouverez tous les renseignements concernant le tri, les heures d'ouverture des déchetteries de Lalbenque et de

Limogne dans le Hors-série n°1 d'Avril 2016 du journal communautaire que vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres. Rappel : si vous souhaitez acquérir un kit de compostage individuel, l'opération 1 jardin = 1 composteur se poursuit, veuillez dans ce cas contacter la mairie.

**Trier, jeter c'est bien mais encore faut-il le faire de manière responsable. Alors, allez jusqu'au bout...**

**Rendez-vous à la déchetterie de Lalbenque les :**

**Lundi et mercredi : 14 h 00 à 18 h 00**

**Mardi et samedi : 9 h 00 à 12 h 00**

**Vendredi : 14 h 00 à 18 h 00**

**Fermé les jeudis, dimanches et jours fériés**

## Listes électorales

### Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter en 2017, il faut s'inscrire sur les listes électorales avant le **31 décembre 2016**.

#### **Qui peut être électeur ?**

Il faut remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de scrutin,
- Être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- Jouir de ses droits civils et politiques.

#### **À savoir :**

- À 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.
- Les personnes déjà inscrites n'ayant pas déménagé, n'ont aucune démarche à faire
- Pour les personnes ayant déménagé, une nouvelle inscription sur les listes électorales est nécessaire : elle fait l'objet d'une démarche volontaire, à effectuer au plus tôt.

#### **Où s'inscrire ?**

- À la mairie de votre domicile

#### **Quand s'inscrire ?**

**Principe : avant le 31 décembre**

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- \* Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars et le jour de l'élection
- \* Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1<sup>er</sup> janvier
- \* Militaire retournant à la vie civile après le 1<sup>er</sup> janvier
- \* Acquisition de la nationalité française après le 1<sup>er</sup> janvier
- \* Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1<sup>er</sup> janvier

**Rendez-vous à la mairie aux jours et heures d'ouvertures : lundi de 13h à 17h ; mercredi de 9h à 12h ; vendredi de 13h à 16h.**

## Informations de dernière minute

### Balades accompagnées

Suite à l'appel lancé par l'Office de Tourisme de Lalbenque-Limogne, la commune de Cremps a décidé de participer à l'organisation d'une balade accompagnée. L'idée d'accompagner des balades à la découverte de notre riche petit patrimoine nous a séduites. Anne-Marie Roques a accepté d'être le guide. 2 dates ont été retenues : **les mercredis 3 août et 21 septembre.**

Départ à 9h, place de la salle des fêtes pour un parcours-découverte du patrimoine de Cremps de 7 km (ou 4,5 en fonction du temps). Vous aurez le plaisir de découvrir des maisons typiques du Quercy XVII-XIX siècles, forge et 2 travaux à ferrer, moulin à vent, fours à pains, des croix, puits, gariottes, cayrous, murets en pierres sèches, église, lac avec lavoirs... Nous vous attendons nombreux.



### La nouvelle signalétique est en place

En date du 5 août 2014, le conseil communautaire a examiné le marché tant attendu de la signalétique du territoire. L'entreprise qui a été retenue est Sud Ouest Signalisation. Le but de cette opération est d'harmoniser les matériaux de signalisation des lieudits, des services publics et des professionnels. La charge de la fourniture et la pose des mâts est partagée à parts égales entre la communauté de communes et la commune concernée. De leur côté, les professionnels financent leur propre lame. C'est donc Début juillet 2016, que cette nouvelle signalétique a vu le jour. Quatre professionnels ont souhaité que leurs entreprises, gîtes, chambres d'hôtes... soient identifiées par des panneaux réglementaires. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la loi Grenelle sur la publicité est entrée en vigueur. Le PNR (Parc Naturel Régional du Quercy) et la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, ont élaboré cette signalétique. Cela implique également la dépose de tous les autres panneaux non conformes à la réglementation du PNR. Ces bi-mâts et mono-mâts s'intègrent parfaitement dans l'environnement. Il est encore possible de rajouter d'autres professionnels. Merci de vous adresser à la Mairie.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	R	E	S	S	U	S	C	I	T	E	E
II	A	I			F	O	L		A	R	T
III	C	O	R	N	O	U	I	L	L	E	R
IV	K			A			M	O	U		A
V	E	N	U	M	E	R	A		T	O	N
VI	T			E	P	I	T	R	E		G
VII	T	E	S		O	O		E		R	E
VIII	E	V	A	S	I	V	E	M	E	N	T
IX	U		D	E			M	I	S		E
X	S	P	E	C	T	R	E	S		R	
XI	E	S	C	A	M	O	T	A	B	L	E

Solution du problème N° 28

### Problème N° 29

*Horizontalement.* I. Sensible au moindre frisson.— II. A la forme d'une ellipse.— III. Dans le ciel. Note. Parfois associé au couvert.— IV. Conçut. Fourmie.— V. Abri bovin. Saint.— VI. Petit repas phonétique. Dans le Jura.— VII. Abréviation. Vieux loup. Boisson.— VIII. Ancienne monnaie. Attraction principale.— IX. Sur la Tille. Possessif. Mesure jaune.— X. Sanctifié. Couleur café.— XI. Fait se dresser les cheveux sur la tête.—

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

*Verticalement.* 1. Antichambre du cabinet.— 2. Incultes.— 3. Entame le slalom. Convient. Dans l'abri.— 4. Fruitier.— 5. Sigle financier. Négation.— 6. Dans toute gestion. Peut opérer un retrait.— 7. Grecque. Saint.— 8. Stimula.— 9. Un pied mal chaussé. Liquide. Pronom.— 10. Coiffure britannique. Dans toute chambre.— 11. Évident.—

# CREMPS

## GRANDE FÊTE VOTIVE 2016

### Samedi 23 juillet

**15h** Concours Amical de **PÉTANQUE EN DOUBLETES**  
Tarif spécial doublette enfants (- 12 ans)  
**CONFECTION DE LA GERBE** par les enfants

**19h** **APÉRO CONCERT** avec Le cul des loups et Booby Trap

**23h** **BAL DISCO** gratuit animé par Atomic 46 Music

RESTAURATION  
SUR PLACE

### Dimanche 24 juillet

**A partir de 9h RANDONNÉE LA CREMPOISE**

A pied, à VTT ou à cheval

- Départ de 9h30 à 15h30 pour la « petite rando familiale patrimoniale » parcours de 5km, ponctué de contes et légendes (gratuit)
- Départ de 9h30 à 11h pour la « rando détente » parcours de 10km (adulte 5€, - de 14 ans 3€)
- Départ de 9h30 à 11h pour la « rando sportive » parcours de 20 km (adulte 5€, - de 14 ans 3€)

**10h MESSE**

**10h45 DÉPÔT DE GERBE** au monument aux morts

**11h30 APÉRITIF** offert par le Comité des fêtes

**13h AUBADES** chez les habitants

**18h** Mise en place du **BOUQUET DE SAINT-ÉLOI**

**18h30 et soirée** avec l'orchestre de **DAVID FIRMIN**

### Lundi 25 juillet

**15h** Concours Amical de **PÉTANQUE EN DOUBLETES**  
Tarif spécial doublette enfants (- 12 ans)

**20h REPAS CHAMPÊTRE** réalisé par Philippe Poisson

Au menu : Apéritif, salade de cous farcis, jambon braisé au vin de Cahors accompagné d'un écrasé de pommes de terre, fromage, dessert - Vin, café

Réservations et règlement auprès de Josy Cournède (06.72.23.81.43) avant le mercredi 20 juillet. Les tickets seront à venir retirer à la mairie les mercredi 13 et 20 juillet de 9h à 12h et les vendredi 15 et lundi 18 juillet de 14h à 16h

Animation repas et soirée : **ALAIN KARALAIN**

## Zoom sur la journée du dimanche



Cette année, le Comité des fêtes vous propose une randonnée déclinée en 3 parcours de 5, 10 et 20 km. Le parcours de 5 km, intitulé « circuit patrimonial » vous fera découvrir les contes et légendes du Quercy. Quant aux parcours de 10 et 20 km, ils raviront les plus sportifs d'entre vous !

En fin de journée, dans le cadre de la valorisation du patrimoine architectural de Cremps et en hommage au dernier forgeron du village, vous êtes tous invités à participer à une cérémonie amicale à l'occasion de la mise en place de l'enseigne traditionnelle des forgerons, appelé « bouquet de St Eloi ». À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur vous sera offert à la forge de Cremps à 18h00.

**Nouveauté** : cette année, les canettes en aluminium seront collectées au profit de l'association Canettes cadurciennes qui les recycle pour permettre la fabrication de fauteuils roulants pour l'équipe de Handi Rugby de Cahors.

**Une belle fête en perspective ! On vous y attend nombreux !**